

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2016

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING BARTHELEMY FATIEN ESTAY THOUVENIN POULET PORTELLI

POUVOIRS : Mme VEYLAND a donné pouvoir à M FATIEN, M GROSSHANS a donné pouvoir à M POULET

ABSENTE EXCUSEE : Mme DUMERY

Madame Marie-Noëlle ESTAY a été nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2016-13

RD 83 tranche 3 – Choix de l'entreprise

2/ Délibération n°2016-14

Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2016 – Travaux d'acoustique du restaurant scolaire

3/ Délibération n°2016-15

Soutien à l'investissement public local – Grands projet d'investissement

Mise aux normes des équipements publics - Travaux d'acoustique du restaurant scolaire

4/ Délibération n°2016-16

Avances sur Investissement

5/ Délibération n°2016-17

Indemnités de fonction des élus locaux – Fixation de l'indemnité du maire suite aux nouvelles dispositions 2016

6/ Délibération n°2016-18

Dégât des eaux logement rue de l'église – Acceptation de l'indemnisation

7/ Délibération n°2016-19

Redéfinition des compositions des commissions municipales

Questions diverses

1/ Délibération n°2016-13

RD 83 tranche 3 – Choix de l'entreprise

Les entreprises suivantes ont répondu à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée, article 28-I du Code des Marchés Publics

SPL63 – SOGEA – EHTP – SADE – EUROVIA – CELIUM ENERGIES – SER Puy de Dôme – SMTP - ROBINET

La commission d'ouverture des plis réunie les 19 janvier, 26 janvier et 5 février 2016 a retenu l'entreprise SPL63 pour un montant de 147 221 €HT soit 176 665.20 €TTC

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valide le choix de la commission d'ouverture des plis et désigne l'entreprise SPL63 pour réaliser les travaux d'assainissement de la 3^{ème} tranche de la route de Volvic – RD 83
- accepte le montant du devis s'élevant à 147 221 €HT soit 176 665.20 €TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et lui confère, en tant que de besoin, toute délégation pour la réalisation de ces travaux
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2016

2/ Délibération n°2016-14

Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2016 – Travaux d'acoustique du restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux d'amélioration acoustique dans le restaurant scolaire.

L'estimation des coûts de travaux s'élève à 19 830 €HT soit 23 796 €TTC répartis tels que :

- | | |
|---|------------------------|
| - Travaux selon hypothèse 1 | 16 980 €HT/20 376 €TTC |
| - Maîtrise d'œuvre cabinet G&O Architecture | 2 250 €HT/2 700 €TTC |
| - Contrôle acousticien | 600 €HT/720 €TTC |

Le conseil municipal,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE la réalisation des travaux d'amélioration acoustique du restaurant scolaire pour un montant estimatif de 19 830 €HT soit 23 796 €TTC selon le détail ci-dessus
- CONFIE la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet G&O Architecture pour un montant de 2 250 €HT
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local – Grands projets d'investissement – Mise aux normes des équipements publics
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs aux travaux cités en objet

3/ Délibération n°2016-15

Soutien à l'investissement public local – Grands projet d'investissement

Mise aux normes des équipements publics - Travaux d'acoustique du restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux d'amélioration acoustique dans le restaurant scolaire.

L'estimation des coûts de travaux s'élève à 19 830 €HT soit 23 796 €TTC répartis tels que :

- Travaux selon hypothèse 1	16 980 €HT/20 376 €TTC
- Maîtrise d'œuvre cabinet G&O Architecture	2 250 €HT/2 700 €TTC
- Contrôle acousticien	600 €HT/720 €TTC

Le conseil municipal,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE la réalisation des travaux d'amélioration acoustique du restaurant scolaire pour un montant estimatif de 19 830 €HT soit 23 796 €TTC selon le détail ci-dessus
- CONFIE la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet G&O Architecture pour un montant de 2 250 €HT
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local – Grands projets d'investissement – Mise aux normes des équipements publics
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs aux travaux cités en objet

4/ Délibération n°2016-16

Avances sur Investissement

Monsieur le Maire explique que des dépenses d'investissement peuvent être à réaliser avant le vote du budget primitif

Il indique que les textes autorisent les collectivités à y faire face, dans la limite de 25% des crédits de l'année précédente, sous réserve d'y avoir été autorisées par délibération. Le montant définitif des souscriptions est adopté lors du vote des budgets.

Nature et montant estimatif TTC des dépenses concernées par la présente délibération

BUDGET COMMUNAL

21318/113	Clôture du terrain rue des Chaneaux	6 088 €HT soit 7 305.60 €TTC
2183/101	Acquisition vidéo projecteur	600 €HT soit 720.00 €TTC

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise, avant le vote du Budget Primitif 2016, les investissements ci-dessus énumérés

- Dit que ces dépenses sont gagées par des recettes provenant de l'autofinancement de la section de fonctionnement et reprises au budget primitif 2016 de la commune

4/ Délibération n°2016-17

Indemnités de fonction des élus locaux – Fixation de l'indemnité du maire suite aux nouvelles dispositions 2016

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2016, des modalités de mise en œuvre de l'automatisme des indemnités de fonction des maires selon le barème prévu au CGCT en référence à l'indice brut 1015 (valeur annuelle 45 617.63 €) ont été mises en place visant à leur faciliter l'exercice de leur mandat.

Pour la commune de Marsat, le taux à appliquer à l'indice 1015 est de 43%.

Toutefois, pour les communes de plus de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Pour ses indemnités de fonction, Monsieur le Maire propose d'appliquer le taux correspondant à celui de la strate inférieure de population (500 à 999 hab.) soit 31% et ne participe pas au vote.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- DECIDE de fixer les indemnités de fonction versées aux élus suivant les taux proposés ci-dessus en référence à l'indice brut 1015.

Le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal au 01/01/2016 est le suivant :

	Taux alloué	Taux maximum pour information	Montant de l'indemnité trimestrielle brute
<u>Le Maire</u> Jacques Vigneron	31.00 %	43 %	3 535.35 €
<u>Les Adjointes</u> 1/ Pierre Médard 2/ Monique Anneton 3/ Alain Guilhen 4/ Pascal Gacon	10.75 % 10.75 % 10.75 % 10.75 %	16.50 % 16.50 % 16.50 % 16.50 %	1 225.96 € 1 225.96 € 1 225.96 € 1 225.96 €
<u>Les conseillers délégués</u> Jacques Striffling Claude Fatien Joëlle Barthélémy	5.375 % 5.375 % 5.375 %	8.25 % 8.25 % 8.25 %	612.99 € 612.99 € 612.99 €

5/ Délibération n°2016-18

Dégât des eaux logement rue de l'église – Acceptation de l'indemnisation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dégât des eaux survenu dans le logement locatif communal situé rue de l'église (ex Presbytère).

Montant de la remise en état : 793.39 €

Montant de l'indemnisation : 793.39€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le remboursement de la Compagnie d'assurance GROUPAMA pour un montant de 793.39 € TTC
- Dit que cette somme sera imputée au compte 7788 de la section de fonctionnement du budget 2016.

6/ Délibération n°2016-19

Redéfinition des compositions des commissions municipales

Monsieur le Maire indique que, conséquemment à la démission de Madame Karine Giraud, conseillère municipale et à son remplacement par Madame Nathalie Portelli, il convient de redéfinir la composition des différentes commissions municipales.

A cette occasion, il demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur leur éventuelle volonté de quitter ou rejoindre une commission particulière.

Les membres du conseil municipal souhaitant conserver leur place dans leur commission, Madame Portelli indique qu'elle conserve les commissions de Madame Giraud et intégrera en plus la commission « Information »

Les commissions sont donc formées de la façon suivante :

- Finances/Budget

Commission animée par Monique ANNETON, adjoint au Maire

Jacques VIGNERON, Maire

Monique ANNETON, Pierre MEDARD, Alain GUILHEN, Jacques STRIFFLING, Claude FATIEN, Baudouin THOUVENIN, Marie-Noëlle ESTAY, Bastien POULET

- Travaux (Etudes techniques et financières – Programmation des travaux – Suivi des travaux – Financements extérieurs)

Commission subdivisée en travaux de voirie et travaux de bâtiment

Commission animée par Alain GUILHEN, adjoint au Maire (travaux de voirie) et Jacques STRIFFLING, conseiller municipal (travaux de bâtiment)

Jacques VIGNERON, Maire

Monique ANNETON, Pierre MEDARD, Alain GUILHEN, Jacques STRIFFLING, Marie-Noëlle ESTAY, Michel GROSSHANS

- Ouverture des plis et Loi Sapin (3 titulaires + 3 suppléants)

Commission souveraine

Jacques VIGNERON, Maire

Titulaires : Alain GUILHEN, Marie-Noëlle ESTAY, Bastien POULET

Suppléants : Monique ANNETON, Jacques STRIFFLING

- Aménagement de l'espace

Commission subdivisée « urbanisme » (PLU, droits des sols, signalétique..) et « environnement, développement durable »

Commission animée par Pierre MEDARD, adjoint au Maire (PLU, droits des sols, signalétique) et Claude FATIEN (environnement, développement durable)

Jacques VIGNERON, Maire

Pierre MEDARD, Pascale GACON, Joëlle BARTHELEMY, Claude FATIEN, Marie-Noëlle ESTAY, Bastien POULET, Nathalie PORTELLI

- Affaires scolaires et sociales (hors CCAS)

Commission subdivisée « affaires scolaires et sociales (hors CCAS) » et « affaires périscolaires » (réforme des rythmes scolaires et activités périscolaires)

Commission animée par Pascale GACON, adjointe au Maire (affaires scolaires et sociales hors CCAS) et Anne VEYLAND (affaires périscolaires), conseillère municipale

Jacques VIGNERON, Maire

Pascale GACON, Joëlle BARTHELEMY, Anne VEYLAND, Nathalie DUMERY

- C.C.A.S. (5 membres élus) - Président Jacques VIGNERON

Vice-Présidente : Pascale GACON

Membres : Joëlle BARTHELEMY, Baudouin THOUVENIN, Nathalie DUMERY, Nathalie PORTELLI

- Animations – Culture – Patrimoine – Tourisme – Vie associative

Commission animée par Jacques VIGNERON, Maire et Joëlle BARTHELEMY, conseillère municipale

Jacques VIGNERON, Maire

Monique ANNETON, Pascale GACON, Joëlle BARTHELEMY, Jacques STRIFFLING, Anne VEYLAND, Baudouin THOUVENIN, Nathalie PORTELLI

- Information (Bulletin municipal – Note d'information – Communication)

Jacques VIGNERON, Maire,

Pierre MEDARD, Anne VEYLAND, Claude FATIEN, Baudouin THOUVENIN, Nathalie PORTELLI

QUESTIONS DIVERSES

Collecte des ordures ménagères – Points d'Apport Volontaire (PAV)

Monsieur Pierre Médard, adjoint au maire et délégué au SBA, présente et explique le schéma d'implantation des PAV sur le territoire de la commune.

Information

Les élus de Marsat sont invités à rencontrer Monsieur François Valembos, Sous-Préfet de Riom, qui sera présent en mairie de Marsat mardi 1^{er} mars de 11h à 12h.

Prochaines réunions :

PLU

Présentation du projet de zonage par Monsieur Descoeur mercredi 30 mars à 19h en mairie

Commission des finances : mercredi 23 mars à 20h

Commission des finances élargie : mercredi 6 avril à 19h

Conseil municipal : jeudi 14 avril à 20h

Conseil communautaire : jeudi 31 mars à 20h à la Moutade (Chambaron-sur-Morge)

Distributeur automatique de pain

Monsieur le Maire informe de l'avancement du projet d'implantation d'un appareil distributeur automatique de pain à Marsat.

Le distributeur sera installé près de la mairie où le raccordement électrique est possible. La boulangerie partenaire est « La maie gourmande » située rue du Commerce à Riom.

Pas de question du public

Séance levée à 21h30

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 23/02/2016

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2016-13

RD 83 tranche 3 – Choix de l'entreprise

2/ Délibération n°2016-14

Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2016 – Travaux d'acoustique du restaurant scolaire

3/ Délibération n°2016-15

Soutien à l'investissement public local – Grands projet d'investissement
Mise aux normes des équipements publics - Travaux d'acoustique du restaurant scolaire

4/ Délibération n°2016-16

Avances sur Investissement

5/ Délibération n°2016-17

Indemnités de fonction des élus locaux – Fixation de l'indemnité du maire suite aux nouvelles dispositions 2016

6/ Délibération n°2016-18

Dégât des eaux logement rue de l'église – Acceptation de l'indemnisation

7/ Délibération n°2016-19

Redéfinition des compositions des commissions municipales

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du mardi 23 février 2016

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	Pouvoir à M GROSSHANS
POULET Bastien	Conseiller municipal	
PORTELLI Nathalie	Conseillère municipale	